

Direction du
Développement Durable
des Territoires

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 NOUMEA CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 34 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

Affaire suivie par
Mélissa CHAMPEIL

N° 82280-2020/3-
ISP/DDDT

Nouméa, le - 3 NOV. 2020

Le Chef de service

à

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA
RESIDENCE REES
CHEZ LE SYNDIC
BP 18920
98857 NOUMEA CEDEX

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) –
Régularisation de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence
Le rees, commune de Nouméa

N/Référence : récépissé de déclaration n° 2015-14870/DENV du 28 mai 2015

V/Référence : déclaration de changement d'exploitant en date du 6 juillet 2020

Pièce jointe : formulaire de déclaration ICPE

Mesdames, Messieurs les copropriétaires,

Le 28 mai 2015, l'ouvrage de traitement des eaux usées de votre résidence a fait l'objet
d'un récépissé de déclaration ICPE. Par ailleurs, le 6 juillet 2020, vous avez déclaré être le
nouvel exploitant de cette installation de traitement des eaux.

Conformément aux articles 415-7 et 415-8 du code de l'environnement de la province
Sud, n'ayant pas reçu notification de mise en service de votre installation dans un délai de
trois ans suivant la notification du récépissé, la déclaration ICPE cesse de produire effet.

Ainsi, je vous remercie de bien vouloir adresser dans un délai de deux mois un nouveau
dossier de déclaration ICPE pour cet ouvrage de traitement, en complétant le formulaire ci-
joint accompagné des pièces justificatives indiquées en page 4 de ce document. A défaut de
transmission de ce dossier dans le délai imparti, cette demande sera réitérée par voie de mise
en demeure.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les copropriétaires, l'expression de ma
considération distinguée.

**Le chef du service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**



Patrice HERVOUET

Imprimer

Réinitialiser

Réf : F15024.03

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre
récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : ____/____/____

Déclaration jugée : ☐ Complète ☐ Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE :

LE REES - Renouveau,
12 rue SPAHR. Val Plaisance NOUMÉA

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : NOUMÉA

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : 12 rue Edouard SPAHR

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 166,45202 Y : 22,30286

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

☐ Vous êtes un particulier

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

☒ Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : SDC LE REES

Dénomination commerciale : _____

* Forme juridique : Syndicat de copropriété

* Adresse du siège social : 12 rue Edouard Spahr-Jal Plaisance - Nouméa

* ☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM ☐ N° RA : 1354 844

☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur

* Nom de famille : FARDoux Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : Jean-Marie

* Nationalité : Française

* Qualité du signataire : Gérant

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : ☒ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : Demeautis Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : Estelle

* Fonction : Gestionnaire

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : Complexe Commercial La Promenade Anse-Vata

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : 1892 * Commune : 98857

* Code postal et libellé : Nouméa Cedex * Pays : Nouvelle-Calédonie

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 28134147

* Courriel : lesyndic@lagem.nc Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

*** ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de déclaration NC : activité non classée
ouvrage traitement et épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	2753	D
Réfrigération ou compression (installation de -)	2920	D

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
2. Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante lesyndic@lagoon.nc
et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

☒ Oui ☐ Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à Noumea, le (jj/mm/aaaa) 07/12/2021

* Signature du déclarant :

Insérer une signature

Le Syndic

Centre Commercial La Promenade, Anse Vata
BP 18920 - 98857 Nouméa Cedex
Tél. : (+687) 28.74.47 - Fax : 27.78.20

E-mail : lesyndic@lagoon.nc - Site web : www.lesyndic.immo.nc

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par le Code de Commerce (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende).

*Champs obligatoires

Garantie professionnelle : 121-01-1001- Assurance professionnelle : GAN
Garantie bancaire Société Générale
Direction du développement durable des territoires (DDDT)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dl.contact@province-sud.nc

Envoyer

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration